



84240

Tél. : 04 90 09 83 79

Fax : 04 90 09 96 12

mairie@ansouis.fr

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 15 décembre 2020

Compte-rendu

Étaient présents : Adrian Roselyne, Pons Gilles, Amourdedieu-Ollier Claudine, Cavalier Mickaël, Garcin Mylène, Sola Christian, Allemand Sophie, Verkin Denis, Schlunke Juliet, Gros Christian, Marincola Maria-Isabel, Florès Thierry, Clément Martine.

Excusés : Capeau Patrice.

Secrétaire : Adrian Roselyne.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

I. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 novembre 2020

Monsieur le Maire lit le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal et demande à l'assemblée de se prononcer sur son approbation.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

II. URBANISME - Autorisations : Déclarations préalables, permis de construire

Monsieur le Maire donne lecture des autorisations d'urbanisme délivrées depuis la précédente réunion :

Demandeur	Adresse	Type de dossier	Type de travaux	Date	Décision
DI TUCCI	254 Bis Chemin des Ecoliers	Permis d'aménager		26/11/2020	FAVORABLE
BONHOMME	39 D Chemin de la Tinette	Déclaration Préalable	Piscine	30/11/2020	FAVORABLE
DI TUCCI	254 Bis Chemin des Ecoliers	Permis de construire	Réalisation d'une maison individuelle avec terrasse et abri voiture	03/12/2020	FAVORABLE

III. FINANCES : Prêt relais

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée les travaux en cours à venir et qui représentent une charge importante pour la commune. Tous les dossiers ont fait l'objet de demandes de subventions. Cependant, celles-ci, bien que notifiées, n'ont pas encore été versées.

Aussi, afin de gérer au mieux les finances de la commune, Monsieur le maire propose de solliciter un prêt relais dans le cadre de la Loi Dailly.

Les subventions notifiées en attente de versement sont les suivantes :

MONTANT	FINANCEUR	TITRE	DOSSIER	DATE NOTIFICATION
69 993,84 €	Etat	DETR 2017	Contrat de ruralité Parking Coignet	02 10 2017
53 760,00 €	Etat	DETR 2020	Aménagement parc paysager du Coignet	03 07 2020
13 781,05 €	Etat	Dotation de solidarité	Dégâts d'orage 2019	
32 027,00 €	Région	FRAT 2020	Acquisition terrains Coignet La tuilière	28 10 2020
169 290 €	Département	CDST 2020-2022	Dégâts d'orage 2019 / Parc Coignet / Cimetière / Accessibilité / Cour de l'école	14 12 2020
20 000,00 €	Département	Amélioration du cadre de vie	Réhabilitation de deux calades	07/12/2020
25 200,00 €	Département	Voirie communale	Dégâts d'orage 2019	14/12/2020

Soit, un montant total de **384 051,89 €** sur lequel il est proposé de demander un prêt relais, de courte durée dans le cadre de la Loi Dailly,

Monsieur le maire va solliciter les banques et présentera lors d'un prochain conseil la meilleure offre pour la faire approuver par l'assemblée.

Il demande aux élus un accord de principe pour négocier auprès des banques.

Décision : A l'unanimité, l'assemblée donne son accord de principe.

IV. FINANCES : Tarification des caveaux et des concessions

Monsieur le maire informe l'assemblée que les travaux d'extension du cimetière se terminent. Il s'agit de la construction de 9 caveaux de trois places. Le montant des travaux s'élève à 37 507,60 € HT.

Cette opération d'investissement étant réalisée pour le compte de tiers, il convient de fixer le prix de vente de chaque caveau, au maximum au coût de revient de la construction. Le prix de vente du caveau trois places ne peut donc excéder 4 167,51 €.

Par ailleurs, il y a lieu de réviser le tarif des concessions cinquantenaires afin de réactualiser les charges d'entretien du cimetière. Il propose les montants suivants :

		Tarifs actuels		Tarifs proposés	
		Concession	Caveau	Concession	Caveau
SEPULTURE EN TERRE		460,00 €	----	460,00 €	----
50 ans					
CAVEAU	3 Places	457,35 €	3 600,00 €	460,00 €	4 160,00 €
50 ans	6 Places	457,35 €	4 800,00 €	460,00 €	4 800,00 €
COLOMBARIUM	2 Urnes	450,00 €	----	460,00 €	----
50 ans	4 Urnes	650,00 €	----	650,00 €	----

Décision : Approuvé à l'unanimité.

V. PERSONNEL : Mise en place du compte personnel de formation, participation financière

Conformément au décret du 19 janvier 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie, le compte personnel de formation (CPF) doit être mis en place au profit de tous les agents de la collectivité, fonctionnaires ou non, à temps complet ou non complet, ou bénéficiaires d'un contrat.

Il s'agit d'un crédit d'heures de formation pris en charge par l'employeur afin de faciliter la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle.

La caisse des dépôts et consignations alimente le CPF de chaque agent de 24 heures par année de travail jusqu'à l'acquisition d'un crédit de 120 heures, puis de 12 heures par année de travail, dans la limite de 150 heures.

Monsieur le maire propose de valider la mise en place du CPF et de participer à la préparation au permis de conduire à hauteur maximum de 700 €. Une préparation au permis de conduire, par an pourra être financée grâce au CPF.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

VI. ASSOCIATIONS : Mise à jour de la convention de prêt de la salle des associations

Ce dossier a été réalisé par Madame Claudine Amourdedieu-Ollier et Monsieur Christian Gros. Monsieur le maire salue la qualité du travail effectué. Il rappelle que la salle des associations est prêtée, à titre gratuit aux associations Ansousiennes. Il présente au conseil un projet mis à jour de convention d'utilisation de cette salle.

Il est précisé que le même type de document sera établi, ultérieurement, pour la mise à disposition de la salle du foyer rural.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

VII. ASSOCIATIONS : Mise à jour du dossier de demande de subvention

Ce dossier a aussi été réalisé par Madame Claudine Amourdedieu-Ollier, Monsieur Christian Gros et Monsieur Denis Verkin. Dans le cadre du budget, la commune alloue, tous les ans, des subventions à diverses associations. Il est cependant nécessaire de posséder l'ensemble des pièces justificatives à l'évaluation du montant et au versement de ces subventions.

C'est pourquoi, un projet de demande de subvention a été mis à jour. Les associations devront le compléter tous les ans afin de demander une subvention à la commune. Il pourra être fourni au format numérique, il sera mis sur le site de la mairie (format utilisable en ligne)

Monsieur Christian Gros remercie les secrétaires de la mairie pour leur aide.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

VIII. CABINET MEDICAL : Nouvelle répartition des charges locatives

La commune est propriétaire d'un local au 25C, place Saint Elzéar à Ansois cadastré E 151. Depuis 2010, ce local est loué au cabinet médical. Il comprend une salle d'attente, une salle de consultation et un cabinet de toilette, le tout ayant une surface approximative de 37m².

A ce jour, les locataires sont : Monsieur Christian Amat, médecin, Madame Corinne Ughetto, infirmière, Madame Isabelle Berthet, infirmière, Madame Lorianne Amourdedieu, infirmière et Madame Anne-Marie Pellequer, masseur kinésithérapeute.

Le loyer, les impôts et autres charges locatives sont réparties également entre tous les locataires.

Suite à la demande d'installation d'une ostéopathe, Madame Marion Grognoy et à l'accord des preneurs, il est proposé de modifier la répartition des charges locatives du cabinet médical de la façon suivante, à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Monsieur Christian Amat	250/1000		
Cabinet infirmier	250/1000	Madame Lorianne Amourdedieu	83.33/1000
		Madame Isabelle Berthet	83.33/1000
		Madame Corinne Ughetto	83.33/1000
Madame Anne-Marie Pellequer	250/1000		
Madame Marion Grognoy	250/1000		

Décision : Approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Information sur travaux du boulevard des platanes

Monsieur le maire rappelle les grandes lignes du projet, il évoque notamment le fait que le boulevard sera en sens unique montant et le virage à gauche à coté du bar permettra la giration des camions notamment des pompiers.

Une réunion s'est tenue le 20 décembre en présence du bureau d'études, de l'entreprise Amourdedieu et des commerçants pour évoquer les problèmes de livraison pendant le chantier.

Les travaux doivent débuter le 04 janvier 2021 pour une période de 90 jours. Il conviendra alors se garer au parking Coignet qui vient d'être équipé de lampadaires, des nouvelles caméras vont y être installées.

Un numéro spécial de l'Ansoisien est en cours de rédaction sur ce sujet, et sera distribué fin 1^{ère} quinzaine de janvier relatant d'une façon particulière ces travaux.

Les travaux bruyants seront prioritairement réalisés pendant les jours de fermeture des commerces. Tout sera entrepris pour limiter au maximum les désagréments aux commerçants.

➤ Point sur l'avancement des travaux d'agrandissement du cimetière

L'ordre de service de démarrage a été signé le 23 novembre pour une durée de 38 jours. Le chantier devrait être terminé le 30 décembre 2020.

TOUR DE TABLE

Madame Claudine Amourdedieu-Ollier remercie le personnel du service technique qui a installé et décoré le sapin de Noël sur la place Saint Elzéar. Compte tenu des règles sanitaires, Monsieur Franck Tourniaire est venu plus tard accrocher des cadeaux sur le sapin avec les enfants de sa classe mais le goûter habituellement offert par la mairie n'a pas pu être organisé.

Elle explique que cette année, elle ne pourra pas se rendre auprès des personnes âgées de la commune vivant en maison de retraite, comme elle le fait d'habitude pour leur apporter le colis de Noël de la mairie. Elle devra déposer le paquet à l'accueil qui sera distribué par le personnel soignant de l'établissement.

Monsieur Mickaël Cavalier

• Parc Naturel Régional du Luberon

Il a participé au comité syndical du Parc où ont été abordés le débat d'orientation budgétaire (DOB) et le budget social notamment.

Il invite, de nouveau les élus à participer à la consultation sur la révision de la charte du Parc ainsi qu'aux divers ateliers organisés en visioconférence.

Il les invite aussi à lire la « note d'enjeu », document de 33 pages réalisé par les services de l'Etat, sur l'état du territoire du Parc du Luberon.

- **Projet d'aménagement du parc paysager du Coignet**

Il a rencontré, avec Monsieur le maire, l'architecte paysagiste afin de lui présenter l'ensemble des desideratas des élus évoqués lors de la réunion de la commission d'urbanisme du 07 octobre 2020.

Ceux-ci vont être intégrés dans le projet.

Il souligne que Madame Lefevre est très compétente, son travail est très orienté « développement durable ». Elle a travaillé sur l'aménagement du terrain, en prenant en considération l'installation d'un verger, et en mettant en avant la facilité d'entretien de l'ensemble.

Monsieur le maire ajoute qu'un nouveau plan va être présenté aux élus et qu'une réunion va être organisée avec l'association (Libellules et coccinelles Verger villageois) dont l'objet est de créer et entretenir un verger conservatoire bio sur le territoire d'Ansouis.

- **Un coin de verdure pour la pluie, désimperméabilisation de la cour de l'école**

Monsieur Mickaël Cavalier annonce que la commune a été retenue par le Parc pour élaborer un projet de désimperméabilisation de la cour de l'école.

Il s'agit d'un appel à projets lancé par l'agence de l'eau qui a établi une carte précise, du réchauffement climatique. D'après ses simulations, d'ici 2085, la température devrait augmenter de 2.3°C dans notre secteur. Pour éviter que les cours d'école ne deviennent trop chaudes, l'agence de l'eau a lancé ce projet relayé en local par le Parc du Luberon. Un technicien du Parc va assister les communes pour monter le dossier.

Madame Martine Clément a reçu ce jour, avec Monsieur le maire un représentant de la Société du Canal de Provence pour faire le point sur l'avancement des travaux d'adduction d'eau dans la commune. Les travaux ont débuté au quartier Soulière par une portion de 5 km. Cette tranche sera terminée en début d'année 2021.

D'autres crédits sont débloqués, les tranches de travaux s'étendent jusqu'en 2024/2025.

Madame Isabelle Marincola a travaillé, avec Monsieur le maire, Monsieur Didier Bouard et Madame Juliet Schlunke, après une réunion qui s'est tenue le 08 décembre 2020 avec les commerçants, sur la mise en place d'une application mobile d'information.

Il s'agit d'améliorer la communication avec les habitants et de les informer en temps réel sur les événements municipaux au travers d'un fil d'actualité.

Plusieurs prestataires ont fait connaître leurs produits, des rencontres vont être organisées avec les deux offres les plus intéressantes.

Le principe est que la commune prene un abonnement, puis, les citoyens chargent gratuitement l'application.

Madame Juliet Schlunke propose, dans le cadre des manifestations dans les salles d'exposition, de réunir un comité de sélection pour choisir les exposants.

Monsieur le maire, compte tenu de l'opposition des membres du conseil marquant leur désaccord pour créer ce comité de sélection, lui demande de réfléchir à la mise en place d'expositions pour des artistes reconnus.

Mais il précise que la commune souhaite conserver une variété d'artistes qui correspond à la demande locale. La commune met à la disposition, à titre onéreux, des salles, mais ne souhaite pas sélectionner les exposants.

Certains exposent à Ansouis depuis des années et rencontrent un réel succès, il ne faut en aucun cas les écarter.

Monsieur Denis Verkin évoque le dossier Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :

Le 25 mai 2018 le règlement européen RGPD est entré en vigueur. Les collectivités territoriales quelle que soit leur taille, sont concernées par la loi, comme toutes les personnes morales traitant des données personnelles.

Pour la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL), chaque collectivité doit « adopter et actualiser des mesures techniques et organisationnelles leur permettant de s'assurer et de démontrer à tout instant qu'elles offrent un niveau optimal de protection aux données traitées ».

Ansouis a signé un contrat avec la société Lexagone, contrat mutualisé au sein de COTELUB, pour l'assistance à la mise en place de cette démarche.

Un premier rendez-vous téléphonique concernant les traitements des données relatives à la gestion des ressources humaines a eu lieu le 26 novembre 2020.

Les autres thèmes seront abordés lors d'entretiens ultérieurs (comptabilité, archives,....).

Madame Mylène Garcin a assisté au conseil communautaire de COTELUB où ont été présenté le projet de révision de la charte du Parc et l'avancement des travaux d'aménagement de la Bonde notamment.
Elle annonce que trois crèches vont intégrer au 1^{er} janvier la Société Publique Locale, qui, à terme, devrait englober toutes les crèches de COTELUB pour en harmoniser la gestion.

COTELUB est en train de mettre en place une application « clic & cotelub » afin que les habitants puissent faire leurs courses en ligne auprès des commerçants du secteur. Cette application est totalement gratuite pour le commerçant.

Madame Roselyne Adrian a commencé à travailler sur le dossier de désimperméabilisation de la cour de l'école. Une prochaine réunion est prévue sur place avec Messieurs Gilles Pons et Mickaël Cavalier.

- **Dossier du Colombier**

Monsieur le maire est informé par la société MAP (aménageur du Colombier) que leurs architectes travaillent de concert avec les services de l'Etat pour finaliser le dossier.

Le projet, une fois validé, sera présenté aux élus fin janvier ou début février 2021.

Le permis de construire devrait être déposé à la fin du mois de février 2021.

L'année 2021 verra la réalisation du boulevard des platanes, l'amélioration de son éclairage, le début de réalisation du Colombier, le démarrage de l'aménagement du parc du Coignet, ... Il faudra ensuite réfléchir ensemble à l'aménagement de la grange municipale.

Le classement de l'église, quant à lui, sera remis à l'ordre du jour auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

La séance est levée à 22h50

Géraud de Sabran Pontevès
Maire d'Ansouis

